











Déclaration conjointe du réseau des agences de financement françaises en faveur de la science ouverte

29 juin 2020

À la faveur du Plan National pour la science ouverte mis en place en juillet 2018, nous avons constitué un réseau d'échanges entre agences de financement de la recherche pour définir une approche concertée qui favorise la diffusion et le partage des connaissances.

Conscient de l'importance croissante de développer l'accès aux publications et aux données de la recherche, ce réseau d'agences de financement tient aujourd'hui à affirmer ses engagements en faveur de la science ouverte selon les valeurs et principes suivants :

- **Promouvoir le libre accès aux publications scientifiques.** Nous demandons aux bénéficiaires de nos aides, le dépôt des publications issues des projets financés, directement dans une archive ouverte, soit dans l'archive nationale <u>HAL</u> soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale. Nous recommandons également de privilégier la publication dans des revues et ouvrages nativement en libre accès.
- Favoriser l'ouverture des données de la recherche dans le respect du paradigme "aussi ouvert que possible aussi fermé que nécessaire". Afin de favoriser la gestion, la structuration, l'accessibilité, l'interopérabilité et quand cela est possible l'ouverture et la réutilisation des données de la recherche, nous demandons à nos bénéficiaires d'élaborer un plan de gestion des données (PGD) dès le démarrage du projet de recherche et préconisons sa mise à jour régulière notamment en fin de projet. Nous recommandons l'utilisation du modèle de PGD développé par Science Europe, disponible sur l'outil <u>DMP OPIDoR.</u>
- Partager nos pratiques et modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets conformément aux recommandations de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (San Francisco Declaration on Research Assessment ou DORA)¹.
- Informer et sensibiliser nos bénéficiaires à la science ouverte en partageant des bonnes pratiques, en concertation avec les actions du Comité pour la science ouverte et les acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹ La Déclaration de San Francisco est signée par l'ANR, l'INCa et l'ANRS

- Ouvrir les données relatives aux projets financés² par nos institutions en accord avec <u>l'Open Government Partnership³</u>, qui promeut la transparence de l'action publique, et conformément à <u>la loi pour une République numérique⁴</u> qui prévoit l'ouverture par défaut des données des administrations publiques⁵. Cette démarche permettra d'alimenter en France notamment ScanR, le moteur de de recherche qui permet d'explorer le paysage de la recherche et l'innovation et au niveau international des infrastructures européennes telles que OpenAire.
- Publier un bilan annuel de nos actions et différentes mesures mises en œuvre en faveur de la science ouverte

Fait à Paris, le 29 juin 2020

Agences de financement signataires :

L'Agence de la transition écologique – ADEME

L'Agence nationale de la recherche – ANR

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Anses

L'Institut national du cancer - INCa

L'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales – Inserm/ANRS

² Dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

³ La France a rejoint en avril 2014 *l'Open Government Partnership* qui regroupe aujourd'hui 79 pays et des centaines d'organisations de la société civile

⁴ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

⁵ <u>Etalab</u> coordonne la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine de la donnée. Il développe et maintient le portail des données ouvertes du gouvernement français <u>data.gouv.fr</u>